

AMAP de Manelphe - Ambres
Contrat d'engagement LEGUMES 2025

PRODUCTEURS : Meriem & Romain Mauget, les jardins de Manelphe, 81500 Ambres
contact@manelphe.com / 06.83.23.03.02

ADHÉRENT.E : Nom et prénom :
Téléphone : Mail :

Principe AMAP légumes

Une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne est une forme de distribution conviviale favorisant le partage et l'échange. L'idée est de recréer du lien entre producteur et "mangeurs", ce lien essentiel qui permet d'un côté de savoir pourquoi et pour qui l'on travaille et de l'autre côté de savoir vraiment ce que l'on mange et ce qui se joue derrière, d'où ça vient, comment c'est fait... C'est aussi une forme de soutien à un agriculteur en s'engageant sur une saison, en acceptant que le contenu des paniers varie selon les aléas de culture, en étant invité.es à la visite du jardin et aux chantiers collectifs. Un soutien précieux quand on connaît la difficulté d'une installation agricole et la diminution constante du nombre de paysans.

Fonctionnement

- 32 semaines de livraison du mardi 6 mai au mardi 16 décembre 2025, à l'exception de trois mardis :
 - mardi 28 octobre 2025 (Vacances de la Toussaint)
 - Deux mardis que vous choisirez librement pendant la saison. Vous le communiquerez sur le tableau dans le local Amap, au moins une semaine à l'avance.*Selon l'avancement des cultures, la date de la première livraison pourra être avancée ou reculée d'une à deux semaines. Les ajustements se feront en conséquence.*
- Prix du panier hebdomadaire : 18 euros.
- Il est possible de prendre des paniers partagés à condition que les foyers qui partagent leur paniers s'auto-organisent
- Les livraisons ont lieu les mardis de 17h à 19h à la ferme de Manelphe (Ambres).

Engagement producteurs :

- Livrer chaque semaine un panier de légumes variés (5 à 10 légumes différents chaque semaine, une trentaine de légumes en tout, des aromatiques et peut être quelques fruits selon les possibilités).
- Cultures biologiques certifiées AB.
- Proposition de moments conviviaux à la ferme pour visiter le jardin, se retrouver autour de certains travaux agricoles...
- Adhésion au principe de l'AMAP

Engagement adhérent.e :

- Engagement sur l'ensemble de la saison (32 paniers)
- Le paiement se fait lors de l'inscription par la remise de 8 chèques de 72 euros. Encaissement échelonné chaque début de mois, de mai à décembre.
- A chaque distribution, l'un ou l'une d'entre vous accompagne le producteur pour mettre en place les légumes, accueillir les amapien.nes. A l'échelle de l'ensemble de la saison, ça veut dire que vous devrez vous rendre disponible grosso modo une fois par foyer entre juin et décembre. Ceux pour qui c'est vraiment impossible, nous trouverons des solutions !
- Adhésion au principe de l'AMAP

Fait à, le

Signature producteur

Signature adhérent.e